

Travailler pour des clous !

Thilay, 1847

Par Claude et Nicole Paris

Acte d'accusation contre Badré, Papier, Godfroy, et les autres

Plusieurs communes de l'Arrondissement de Mézières, situées près de la frontière belge, ont été dans le courant du mois de février 1847, le théâtre de désordres déplorables.

La clouterie, industrie principale du pays, offre aux habitants les moyens de subsistance que l'emploi des machines n'a pu, jusqu'à présent, enlever à ceux qui s'occupent de cette fabrication.

Mais si la mécanique n'a pas nui au salaire des cloutiers, ceux-ci ont rencontré à ce qu'il semble, une concurrence plus redoutable dans le travail des ouvriers belges. Un grand nombre de ces ouvriers qui habitent les villages voisins de la frontière, viennent dans les communes françaises les plus rapprochées de leur demeure pour y confectionner des clous qui sont livrés ensuite aux facteurs de la localité. Ces étrangers apportent chaque jour les matières premières et les vivres qui leur sont nécessaires, se réunissent dans des boutiques qu'ils louent aux propriétaires (boutiques équipées des blocs traditionnels).

Depuis quelque temps la situation des cloutiers français avait singulièrement empirée. Des germes d'animosité contre les Belges ne tardèrent pas à se développer et à se répandre.

Dans la soirée du 17 février 1847, les habitants de la commune de Thilay furent avertis, au son du tambour, qu'ils devaient se réunir le lendemain à 6 h. du matin pour aller chasser les ouvriers belges travaillant en France. Le 18 février, à l'heure indiquée, un attroupement considérable se formait en effet dans cette commune devant la Mairie. On demanda au Maire de livrer la caisse du tambour de la Garde Nationale, ce qu'il refusa de faire. Mais quelques mutins réussirent à s'en emparer.

L'émeute quitta Thilay pour se diriger vers la commune des Hautes Rivières. Chemin faisant elle se grossit des habitants de Naux et Nohan guidés par les tambours de la Garde Nationale. Un drapeau formé d'une étoffe tricolore servait de signe de ralliement à la bande composée d'environ 200 personnes armées pour la plupart de bâtons.

Les ouvriers belges avaient eu la précaution de mettre de côté leurs clous, leurs outils, leur vaisselle. Puis ils s'étaient éloignés ou s'étaient cachés. Finalement tous les blocs censés être utilisés par les Belges furent renversés, les clous répandus, dévastations accompagnées de menaces contre les propriétaires. Les 2 hameaux de Sorendal et Failloué furent explorés de la même manière et devinrent le théâtre des mêmes scènes.

Enfin vers 1 h. de l'après-midi l'émeute se transporta à Gespunsart, toujours guidée par les tambours et le drapeau. Le maire voulut s'interposer, calmer la colère. Rien n'y fit. Au hameau de Rogissart où travaille la plus grande partie des ouvriers belges recommencèrent les mêmes scènes de désordre. 117 blocs détruits, clous répandus, menaces...

Prévenue, la gendarmerie de Charleville se mit en marche. A Gespunsart elle trouva un attroupement de 600 personnes. Quelques fuyards furent néanmoins remis aux mains du garde-champêtre pour être emprisonnés. Ils furent remis aussitôt en liberté par l'action des émeutiers.

Le 19 février fut sans histoires mais tout recommença le 20 février et le 21 au matin à partir de Braux. Ce sont finalement les pouvoirs publics locaux des Hautes-Rivières qui, promettant de faire évacuer tous les belges, calmèrent définitivement l'émeute.

La justice se mit en marche. Il y eut procès en Assises. 20 individus firent l'objet de l'acte d'accusation. Parmi eux, 3 furent particulièrement visés, car considérés comme meneurs, à savoir :

- BADRE Jean Baptiste Auguste, dit « Mon blond », âgé de 34 ans cloutier (notre ancêtre),
- PAPIER Pierre Joseph, dit « Lafayette », âgé de 48 ans cloutier,
- GODFROY Jean Joseph, dit « Camus », âgé de 27 ans cloutier,

Tous 3 nés et domiciliés à Naux, hameau de Thilay.

Ils furent acquittés.



Article paru dans le bulletin n°8 d'Ardennes Généalogie, février 2007